

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2023, disponible sur le site internet de la ville :

<http://saint-satur.com/>.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 612 705,15 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	655 931,32 €
Excédent d'investissement cumulé :	3 781,78 €
Restes à réaliser :	- 47 007,95 €

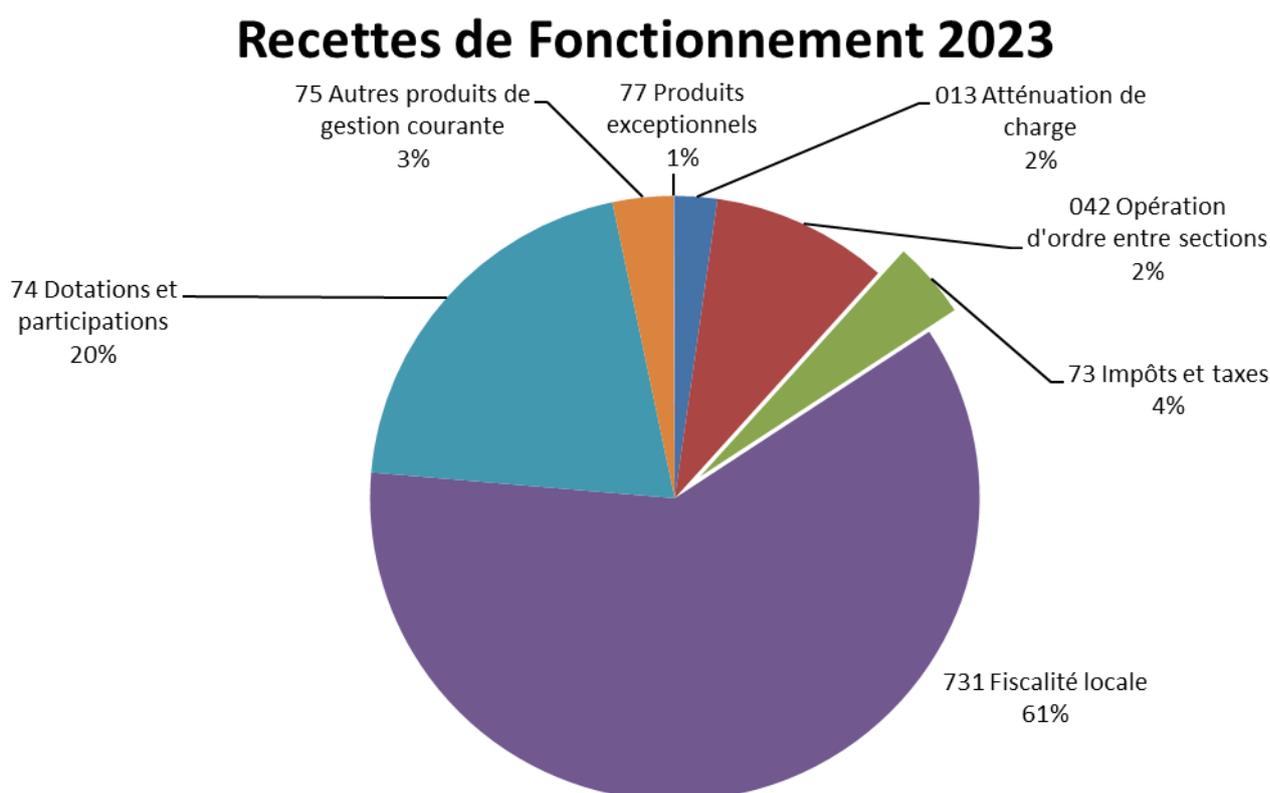
Résultat cumulé	612 705,15 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		459 429,51 €	305 593,91 €	
EXERCICE 2023	1 609 245,69 €	1 805 747,50 €	1 018 185,89 €	1 327 561,58 €
TOTAUX	1 609 245,69 €	2 265 177,01 €	1 323 779,80 €	1 327 561,58 €
RESULTATS DE CLOTURE		655 931,32 €		3 781,78 €
RESTES A REALISER			202 489,73 €	151 700 €
TOTAUX DEFINITIFS	1 609 245,69 €	2 265 177,01 €	1 526 269,53 €	1 479 261,58 €
RESULTATS CUMULES		655 931,32 €	47 007,95 €	

a) Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 805 747,50 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2023
013 Atténuation de charge	40 426,27 €
70 Produits des services	169 590,06 €
73 Impôts et taxes	73 877 €
731 Fiscalité locale	1 094 926,49 €
74 Dotations et participations	367 574,22 €
75 Autres produits de gestion courante	58 105,09 €
77 Produits exceptionnels	1 248,37 €
Total	1 805 747,50 €



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie (38 567,80 €, -15,45 % par rapport à 2022), par les remboursements effectués par la Communauté de Communes suite mise à disposition de personnel pour le Centre de Loisirs et la Piscine (113 598,19 €). D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF, Free (13 599,37 €), ainsi que les concessions dans les cimetières (1 100 €).

Chapitre 73 : Il concerne la recette liée à la fraction compensatoire de la CVAE (73 877 €).

0Chapitre 731 : Il concerne les recettes de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre représentent plus de 60 % des recettes totales de fonctionnement.

La politique de modération fiscale voulue par la municipalité s'est traduite, depuis de nombreuses années, par un maintien des taux d'imposition.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement pour un montant de 173 770 €.

La Dotation de Solidarité Rurale Centre-bourg pour un montant de 88 803 € (il s'agit d'une garantie de la moitié de la dotation du fait de la perte d'éligibilité en 2023, la commune représentant moins de 15% de la population du canton de Sancerre pour 4 habitants manquants).

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (17 612,59 €).

Une recette exceptionnelle de 20 000 € a été perçue de la part de la SAUR au titre de l'indemnité de dédit du contrat de gestion du port de plaisance.

Une compensation de 8 000 € a été versée par l'Etat du fait du passage à la cantine à 1 € pour couvrir la perte de recettes.

Chapitre 77 : Il comprend les sinistres par les assurances pour un montant de 1 248,37 €.

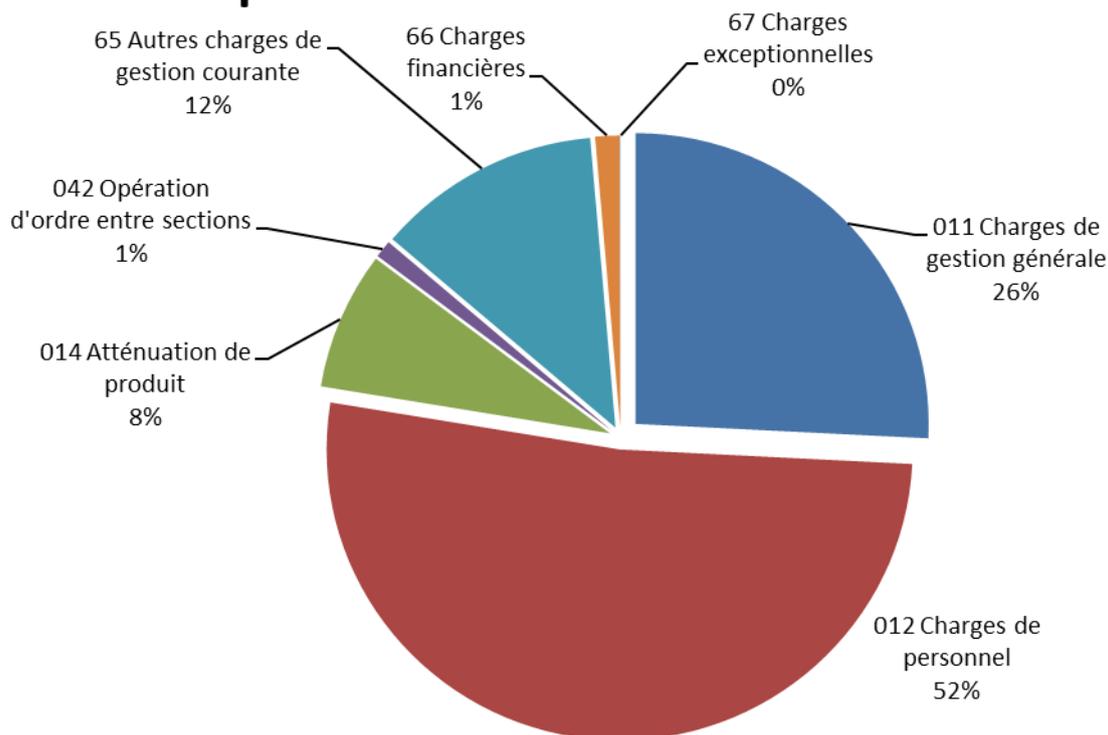
b) Dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 609 245,69 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2023
011 Charges de gestion générale	415 111,02 €
012 Charges de personnel	833 434,52 €
014 Atténuation de produit	123 492 €
042 Opération d'ordre entre sections	15 574,09 €
65 Autres charges de gestion courante	199 501,41 €
66 Charges financières	21 437,48 €
67 Charges exceptionnelles	695,17 €
Total	1 609 245,69 €

Dépenses de fonctionnement 2023



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Plus 11,9 % par rapport à 2022 du fait notamment de l'augmentation du coût de l'énergie, de la réalisation de l'opération MCBAIC, de l'inauguration de la mairie.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les dépenses ont diminué de 2,7 % en 2023 par rapport à 2022.

Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement se situe à près de 52.3 %.

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des reversements d'imposition que la commune doit effectuer à l'Etat (80 671 € au titre FNGIR et 42 342 € au titre du FPIC).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 62 681 € ;
- les contributions aux Syndicats intercommunaux pour 42 137,12 € ;
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 64 153,15€ ;
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 28 012 €.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette, soit 21 437,48 € (+ 30 % entre 2023) – souscription d'un nouvel emprunt pour les travaux de la mairie).

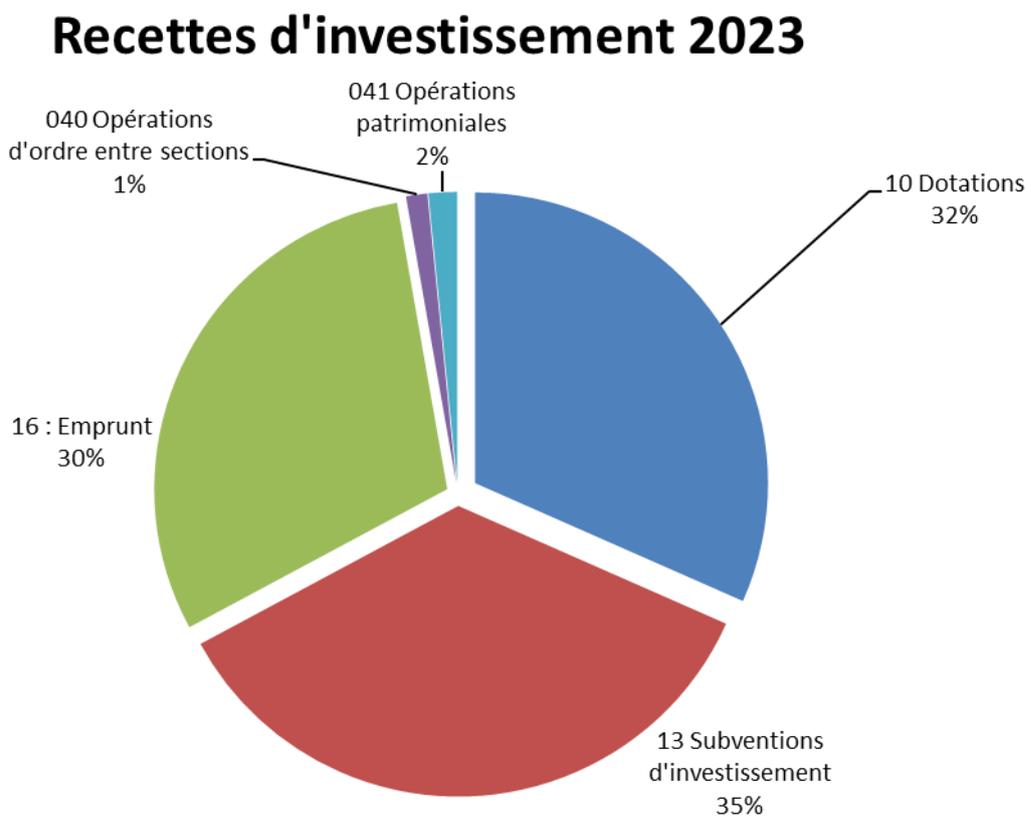
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles : annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Recettes :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 327 561,58 €.

Chapitre	CA 2023
10 Dotations	420 115,94 €
13 Subventions d'investissement	470 973,56 €
16 : Emprunt	400 000 €
040 Opérations d'ordre entre sections	15 574,09 €
041 Opérations patrimoniales	20 897,99 €
TOTAL	1 327 561,58 €



Chapitre 10 - Dotations qui comprennent :

- le FCTVA : 109 080,34 € ;
- la taxe d'aménagement : 13 886,52 € ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2022 pour couvrir le déficit d'investissement : 297 149,08 €.

Chapitre 13 : Subventions

Ce chapitre comprend les subventions reçues par la commune de Saint-Satur pour le financement de ses investissements.

En 2023, la commune a perçu les subventions suivantes :

165	Bureautique informatique	
1321		
1321	Transition numérique territoires ruraux	13 602,40 €
TOTAL OPERATION 165		13 602,40 €
207	Terrain rugby	
1322	Région	4 333,51 €
1321	CNDS	
13461	DETR	40 815,60 €
1328	association	
TOTAL OPERATION		45 149,11 €
212	réhabilitation de la mairie	
1322	Région	37 550,00 €
1328	SDE18	
13461	DETR	74 990,00 €
13462	DSIL 50%	239 563,50 €
TOTAL OPERATION		352 103,50 €
215	City stade	
13461	Etat	19 324,20 €
1322	Region - PSS	27 600,00 €
TOTAL OPERATION		46 924,20 €
216	reconversion des silos	
1321	AMO Etat - banque des territoires	13 194,35 €
1322	AMO Region - PSS	
13462	Etude reconversion+ acquisition - Etat	
1322	Etude région - Région	
TOTAL OPERATION		13 194,35 €

Chapitre 16 : Emprunts - La commune a contracté un emprunt de 400 000 € en 2023 pour financer les travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de la mairie.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections. Ce sont les écritures d'amortissement réalisées en 2030 et les écritures liées aux cessions.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

Il s'agit de récupération d'avances versées dans le cadre d'un marché public et de transfert d'études.

b) Dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 018 185,89 €.

Chapitre	CA 2023
040 Opérations d'ordre entre sections	
041 Opérations patrimoniales	20 897,99 €
16 Emprunts	71 029,65 €
20 Immobilisations incorporelles	41 117,90 €
204 Subventions d'équipement versées	29 723,42 €
21 Immobilisations incorporelles	205 969,94 €
23 Immobilisations en cours	649 446,99 €
Total	1 018 185,89 €

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

Travaux de Voirie :

22 933 €

allées cimetière - engazonnement cimetière - panneaux de signalisation - étude réfection rue Amagat ...

Travaux bâtiments communaux :

15 258 €

Insonorisation cantine - radiateurs rugby et école élémentaire - réfection salle informatique maternelle - films solaires et alarme incendie garderie ...

Outillage – Mobilier – Informatique : 49 157 €

Garde corps CSC - extincteurs - aspirateurs - matériel motricité - panneau d'information - mobilier urbain suite sinistre - ordinateurs - broyeur d'accotement - désherbeur - débroussailleuse...

Réhabilitation camping :

29 000 €

Aménagement pole touristique :

49 591 €

Mobilier vélos - aménagement paysager - toilettes publiques - cheminement mobilité douce ...

Réhabilitation de la mairie :

672 371 €

Honoraires et travaux (pour partie).

Reconversion site des silos :

38 099 €

Travaux d'intérêt local :

49 850 €

Acquisition terrain face au CSC - inventaire biodiversité.

Le Maire,
Christian DELESGUES